



## Traité Nedarim

### Michna 3 - Chapitre 6

[ג] מן הכבש, אינו אסור אלא מן הכבש של יرك; כבוש שאינו טעם, אסור בכל הכבשין. מן השلك, אינו אסור אלא מן השلك של בשר, דברי רבי יהודה; שלוק שאינו טעם, אסור בכל השלקים. מן הצלוי, אינו אסור אלא מן הצלוי של בשר, דברי רבי יהודה; צלי שאינו טעם, אסור בכל הצלויים. מן המלח, אינו אסור אלא מן המלח של דג; מליח שאינו טעם, אסור בכל המלחים.

A celui qui fait vœu de s'abstenir de tout produit confit, il est seulement défendu de manger des légumes confits. Mais s'il déclare « ne pas vouloir goûter à un produit confit », toutes les sortes interdites. A celui qui fait vœu de s'abstenir de ce qui est bouilli à l'eau, il est seulement défendu de manger de la viande ainsi passée à l'eau ; mais s'il déclare « de pas vouloir goûter à un produit bouilli », tous les mets bouillis lui seront interdits.

A celui qui fait vœu de s'abstenir des rôtis, il est seulement défendre de manger de la viande rôtie, selon l'avis de Rabbi Yehouda ; mais s'il a déclaré « ne vouloir goûter à aucun rôti », tout objet rôti lui sera interdit. Celui qui s'interdit par vœu de manger des salaisons ne pourra pas manger de poisson salé (seul défendu) ; mais s'il a déclaré « ne pas vouloir goûter aux salaisons, toutes les salaisons lui seront interdites.

### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)